

## **Procès-verbal du conseil municipal de la municipalité du village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité du village de Stukely-Sud, tenue le neuvième jour du mois de mai deux mille seize à 19 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

Le conseiller Denis Garneau, siège numéro 1  
la conseillère Francine De Rouin, siège numéro 3  
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5  
le conseiller Christian Plante, siège numéro 6

Sont absents : le conseiller Jean-Paul Barrette, siège numéro 2  
le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4

formant quorum sous la présidence du maire Gérald Allaire. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louise Tremblay consigne les délibérations.  
Il y a 14 personnes dans l'assistance.

---

### **2016.05.81 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **2016.05.82 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE*

2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

3. *APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 11 ET DU 28 AVRIL 2016.*

4. *1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS*

5. *CORRESPONDANCE*

5.1 *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*

6. *ADMINISTRATION*

6.1 *Gestion du personnel*

6.2 *Trésorerie*

6.2.1 *Comptes payés*

6.2.2 *Comptes à payer*

6.2.3 *Adoption des charges salariales*

6.3 *Rapport des services municipaux*

6.3.1 *Officier municipal (non disponible)*

6.3.2 *Inspecteur forestier*

6.4 *Présentation et dépôt des états financiers 2015*

6.5 *Révision salariale suite à l'évaluation annuelle de Mesdames Guylaine Lafleur et Sylvie Beauchemin, et de Messieurs Bastien Lefebvre et Kevin Long.*

6.6 *Révision salariale suite à l'évaluation annuelle de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Louise Tremblay.*

7. *AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

- 7.1 Adoption du règlement no. 244-2016 amendant le règlement no 170-2009 et abrogeant le règlement no 2005-92 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.
- 7.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement no 245-2016 amendant le règlement de zonage 2007-140 afin de retirer la classe d'usage « élevage d'animaux » pour les zones RUR-2 et RUR-5 et d'adapter un modèle d'usage de « fermettes et petits élevages ».

8. VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS

- 8.1 Soumission pour l'entretien de l'aménagement paysager pour la saison 2016 (Entretiens Stukely 1 000\$ plus taxes)
- 8.2 Attribution du contrat pour les travaux de réfection et de rechargement de divers chemins :
 

<i>N. Jeanson Excavation inc.</i>	333 898.39 \$	<i>taxes incluses</i>
<i>Excavation Gagnon &amp; Frères</i>	445 790.27 \$	<i>taxes incluses</i>
<i>Germain Lapalme &amp; Fils inc.</i>	534 034.50 \$	<i>taxes incluses</i>
<i>Excavation R. Toulouse</i>	569 924.18 \$	<i>taxes incluses</i>
<i>Eurovia Québec Construction inc.</i>	572 544.80 \$	<i>taxes incluses</i>

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Eau

Aucun sujet requérant une résolution

9.2 Matières résiduelles

Aucun sujet requérant une résolution

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Recommandations du CCU

10.1.1 CCU16-04-876 Dossier no. 1 : Matricule 8921-24-6117, lot 5 443 254, coin route 112 et ch. des Loyalistes, rencontre avec les promoteurs pour la présentation du projet de centre de tri de matériaux secs.

10.2 Recommandations du comité toponymie

Aucun sujet requérant une résolution

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE

Aucun sujet requérant une résolution

12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet requérant une résolution

13. DIVERS

13.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie : adhésion (100\$)

14. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2016.05.83 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 ET DU 29 AVRIL 2016**

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **6.4 Présentation et dépôt des états financiers 2015**

Le point 6.4 a été transféré à la suite du point 3. afin de permettre à l'auditeur de procéder à la présentation des états financiers pour l'année se terminant au 31 décembre 2015 et de le libérer par la suite.

Le maire procède au dépôt des états financiers.

#### **4. 1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions du public sur le site internet de la municipalité [www.stukely-sud.com](http://www.stukely-sud.com)

#### **5. CORRESPONDANCE**

##### **5.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.**

#### **6. ADMINISTRATION**

##### **6.1 Gestion du personnel**

##### **6.2 Trésorerie**

##### **2016.05.84 6.2.1 COMPTES PAYÉS**

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

**QUE** le conseil autorise le paiement d'une somme de 6 828.21 \$ pour les comptes payés de la liste mensuelle présentée le 9 mai 2016, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste le 2016-05-09-1 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

##### **2016.05.85 6.2.2 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

**QUE** le conseil autorise le paiement d'une somme de 49 938.43 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 9 mai 2016, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2016-05-09-2 faisant partie intégrante de la présente résolution.

Le conseiller Denis Garneau vote contre à cause des factures d'avocats.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

##### **2016.05.86 6.2.3 ADOPTION DES CHARGES SALARIALES**

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

**QUE** le conseil entérine les charges salariales totalisant 20 521.05 \$ présentées le 9 mai 2016, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2016-05-09-3 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Village de Stukely-Sud dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont décrétées.

---

Louissette Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **6.3 Rapport des services municipaux**

#### **6.3.1 Rapport mensuel de l'officier municipal**

Le rapport de l'officier municipal Bastien Lefebvre n'est pas disponible et sera présenté le mois prochain.

#### **6.3.2 Rapport mensuel de l'inspecteur forestier**

Dépôt du rapport mensuel du mois d'avril 2016 de l'inspecteur forestier Émilio Lembo.

2016.05.87

#### **6.5 Révision salariale suite à l'évaluation annuelle de Mesdames Guylaine Lafleur et Sylvie Beauchemin, et de Messieurs Bastien Lefebvre et Kévin Long.**

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

**QUE** la rémunération des employés municipaux soit majorée suite à l'évaluation annuelle et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2016, de la façon suivante :

Madame Guylaine Lafleur, hausse de 2.5 %, (poste budgétaire 02-13000-141)  
Madame Sylvie Beauchemin, hausse de 1.5 % (poste budgétaire 02-13000-141)  
Monsieur Bastien Lefebvre, hausse de 2.0 % (poste budgétaire 02-61000-141)  
Monsieur Kevin Long hausse de 2.5 % (poste budgétaire 02-32000-141)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2016.05.88

#### **6.6 Révision salariale suite à l'évaluation annuelle de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Louise Tremblay.**

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu :

**QUE** la rémunération de la directrice générale et secrétaire trésorière soit majorée de 3.5 % rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 2016 suite à son évaluation soit un total annuel de 68 875 \$ (poste budgétaire 02-13000-141).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **7. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

2016.05.89

#### **7.1 Adoption du règlement no. 244-2016 amendant le règlement no 170-2009 et abrogeant le règlement no 2005-92 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.**

**PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STULELY-SUD**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 244-2016**

**Amendant le règlement 170-2009 et abrogeant le règlement 2005-92 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 a été publié à la « Gazette officielle du Québec » du 9 mars 2016. Il prévoit que la taxe sera augmentée à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, donnant ainsi suite à un engagement du gouvernement pris dans le cadre de l'Accord de partenariat 2016-2019 avec les municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent adopter un règlement décrétant les modifications nécessaires pour rendre leur règlement conforme à celui du gouvernement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement doit, au plus tard le 20 mai 2016, être transmis pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 11 avril 2016 ;

Il est proposé par le conseiller Christian Plante et résolu

**QUE** le règlement 244-2016 soit et est adopté pour abroger le règlement 2005-92 et pour amender l'article 2 du règlement 170-2009 comme suit à savoir :

**ARTICLE 2 À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**7.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement no 245-2016 amendant le règlement de zonage 2007-140 afin de retirer la classe d'usage « élevage d'animaux » pour les zones RUR-2 et RUR-5 et d'adapter un modèle d'usage de « fermettes et petits élevages ».**

L'adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement no 245-2016 est reportée au mois de juin 2016 puisque la municipalité n'a pas reçu le projet de la firme exp.

## **8. VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS**

### **2016.05.90 8.1 Soumission pour l'entretien de l'aménagement paysager pour la saison 2016 (Entretiens Stukely 1 000\$ plus taxes)**

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme-Picken et résolu :

**D'ACCORDER** au soumissionnaire Entretien Stukely, le contrat pour l'entretien des plates-bandes pour l'année 2016 conformément à sa soumission datée du 4 avril 2016 au montant de 1000 \$ plus taxes applicables, poste budgétaire 02-701-50-522, le tout sous la supervision du responsable en voirie municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **2016.05.91 8.2 Attribution du contrat pour les travaux de réfection et de rechargement de divers chemins :**

N. Jeanson Excavation inc.	333 898.39 \$	taxes incluses
Excavation Gagnon & Frères	445 790.27 \$	taxes incluses
Germain Lapalme & Fils inc.	534 034.50 \$	taxes incluses
Excavation R. Toulouse	569 924.18 \$	taxes incluses
Eurovia Québec Construction inc.	572 544.80 \$	taxes incluses

**CONSIDÉRANT QUE** cinq (5) soumissionnaires, listés ci-dessus, ont répondu à l'appel d'offres présenté sur le SEAO pour l'achat, le transport et la mise en place de pierre concassée MG-20b et de roc brut pour la réfection de divers chemins de la municipalité ;

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

**D'ATTRIBUER** à Normand Jeanson Excavation Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'achat, le transport et la mise en place de pierre concassée MG-

20b et de roc brut pour la réfection de divers chemins de la municipalité, poste budgétaire 23-04020-721 ;

Le conseiller Denis Garneau vote contre les travaux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 Eau**

Aucun sujet requérant une résolution

### **9.2 Matières résiduelles**

Aucun sujet requérant une résolution

## **10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1 Recommandations du CCU**

2016.05.92

**10.1.1 CCU16-04-876 Dossier no. 1 : Matricule 8921-24-6117, lot 5 443 254, coin route 112 et ch. des Loyalistes, rencontre avec les promoteurs pour la présentation du projet de centre de tri de matériaux secs.**

**CONSIDÉRANT** le retour sur cette demande entreprise au mois de février 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les promoteurs du projet ont été invités à la réunion du CCU pour localiser le site, expliquer le projet en détail et répondre aux questions des membres du CCU ;

**CONSIDÉRANT QUE** les promoteurs ont localisé précisément l'emplacement de leur projet sur le lot 5 443 254 et ont donné quelques détails sur l'aménagement du site : dalle de béton au sol de 35 pieds par 50 pieds, site complètement entouré de la végétation existante et au besoin plantation d'arbres pour laisser seulement l'accès dégagé et aménagement des conteneurs pour recevoir les matières ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs questions ont été posées concernant les matériaux qui seraient reçus sur le site, la méthode de facturation, arrivage de matières non récupérables, les heures d'ouverture, etc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) accès au site ont été suggérés soit par un accès par le chemin des Loyalistes ou par la route 112 moyennant une entente de passage par la cour du garage municipal et la partie arrière du voisin au garage municipal situé au 2190 route 112 (à revoir) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des points entourant le centre de tri de matériaux secs a été discuté, mais que d'autres points pourront s'ajouter au fil de l'avancement du projet ;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

**QUE** le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud numéro CCU16-04-876 et accepte la demande d'ajout d'usage pour un centre de tri de matériaux secs dans la zone RUR-9 avec les conditions suivantes :

- 1) **QU'**au centre de la dalle de béton soit aménagé un drain pour récupérer les eaux et les acheminer vers un bassin de rétention avant d'être rejeté ou autre type de captage avec traitement s'il y a lieu ;
- 2) **QUE** la végétation présente actuellement et entourant le site soit conservée et au besoin planter d'autres arbres pour s'assurer que le site reste discret et non visible ;
- 3) **QUE** l'entrée d'accès au site soit en premier choix à partir de la route 112 ;

- 4) **QUE** tous les documents pertinents demandés pour le début du projet soient déposés à la municipalité (plan d'implantation à l'échelle, plan de la dalle et bassin de rétention ou autre, emplacement des bennes pour le dépôt des matériaux).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**10.2 Recommandations du comité toponymie.**

Aucun sujet requérant une résolution.

**11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE**

Aucun sujet requérant une résolution

**12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Aucun sujet requérant une résolution

**13. DIVERS**

**2016.05.93 13.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie : adhésion (100\$)**

Il est proposé par la conseillère Francine De Rouin et résolu :

**DE RENOUVELER** l'adhésion 2016-2017 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) au montant de 100 \$ non taxable, (pb 02-701-90-493).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**14. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions du public sur le site internet de la municipalité [www.stukely-sud.com](http://www.stukely-sud.com)

**2016.05.94 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme Picken propose la levée de la séance à 19h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mai 2016.

\_\_\_\_\_  
Louisette Tremblay, Directrice-générale et Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Gérald Allaire  
Maire

\_\_\_\_\_  
Louisette Tremblay.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière